

Le **XXIV<sup>ème</sup> Congrès de l'Association française de droit pénal (AFDP)** a eu lieu à **Lille les 5 et 6 mars 2020** sous la direction de Julie Alix (Professeure à l'Université de Lille) et Audrey Darsonville (Professeure à l'Université de Paris-Nanterre). Le thème en était : Gravité et droit pénal.

Les deux notions sont étroitement liées : la gravité fonde l'intervention du droit pénal (ce droit violent, aux conséquences « graves » par définition) et en module les manifestations. Sur le plan matériel comme sur le plan procédural, au niveau national comme au niveau européen et international, la gravité du fait poursuivi est déterminante. Cette « gravité » omniprésente n'est pourtant jamais définie ni même véritablement esquissée. Les deux journées du Congrès se sont efforcées de combler ce manque.

**Les deux coordinatrices scientifiques ayant introduit le sujet, une première approche, conceptuelle, a été tentée** (Yves Cartuyvels, Professeur à l'Université Saint-Louis de Bruxelles : *La gravité au cœur du droit pénal. Un détour par l'histoire de la pensée pénale moderne* ; Nicolas Derasse, Maître de conférences à l'Université de Lille et Tanguy Lemarc'hadour, Maître de conférences à l'Université d'Artois : *Atrocité, énormité : les mots de la gravité dans la doctrine pénale du XVIII<sup>e</sup> siècle*). **Après un détour par le droit étranger et international** (Julien Walther, Maître de conférences à l'Université de Lorraine : *Figures et fonction de la gravité en droit allemand* ; Juliette Tricot, Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Nanterre : *Gravité et construction du droit de l'Union européenne* ; Bernadette Aubert, Maîtresse de conférences à l'Université de Poitiers : *Gravité et justice pénale internationale*), **c'est aux théories pénales que la gravité a été confrontée** (Raphaële Parizot, Professeure à l'Université Paris-Nanterre : *Gravité et théorie des biens juridiques protégés* ; Nasser Azeri, Alexandre Grégoire, Clarisse Le Roux, Nathanaël Lesdel, Alexandre Ludicdarme, Jenifer Prades, Mathilde Roose, Julie Vauret, doctorants aux Universités de Bordeaux, Lille, Nantes, Paris 1 – Panthéon-Sorbonne et Paris-Nanterre : *Gravité et classification tripartite des infractions* ; Jean-Baptiste Perrier, Professeur à Aix-Marseille Université : *Gravité et dangerosité* ; Emmanuel Dreyer, Professeur à l'Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne : *Gravité et théorie de la responsabilité pénale*). **Les effets de la gravité sur la pénalité** (Elise Letouzey, Maîtresse de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne : *Gravité et échelle des peines* ; Jean-Yves Maréchal, Maître de conférences à l'Université de Lille : *Gravité, peines et mesures complémentaires* ; Cécile Dangles, Juge de l'application des peines au Tribunal judiciaire de Lille, Présidente de l'Association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP) : *Gravité et aménagements de peines* ; Virginie Gautron, Maîtresse de conférences à l'Université de Nantes : *Gravité et suivi post-sentenciel : l'exemple du suivi socio-judiciaire*) **et sur le procès** (de droit commun : Christophe Soulard, Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation : *Propos liminaires* ; Aline Clérot, Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Saverne : *Gravité et schémas d'orientation pénale* ; Etienne Vergès, Professeur à l'Université de Grenoble Alpes : *Gravité et preuve pénale (à la recherche des lois de la gravité)* ; Edouard Verny, Professeur à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas : *Gravité de l'infraction et prescription de l'action publique ou dérogatoire* ; Haritini Matsopoulou, Professeure à l'Université Paris-Sud : *Gravité, juridictions et procédures dérogatoires* ; Hélène Acquier, Magistrate, Ecole nationale de la protection de la jeunesse : *Gravité et traitement pénal des mineurs* ; Frédéric Stasiak, Professeur à

l'Université de Lorraine : *Gravité et répression des infractions en droit pénal des affaires*) **ont ensuite été analysés, tout comme le rôle joué par la notion dans les mutations du droit pénal** (Pascal Beauvais, Professeur à l'Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne : *La gravité, le droit pénal et les organes de protection des droits fondamentaux*). **Le rapport de synthèse** (Yves Cartuyvels) **a rendu compte de l'avancée de la réflexion sur ce thème jusque-là vierge de toute recherche**. L'ouvrage issu des travaux du Congrès paraîtra aux éditions Mare et Martin en 2021.